



Bruxelles, le 13 novembre 2017
(OR. en)

14096/17

COLAC 120
CFSP/PESC 980
RELEX 954

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 14067/17 COLAC 118 CFSP/PESC 976 RELEX 948 COPS 354
Objet:	Conclusions du Conseil sur le Venezuela

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Venezuela, adoptées par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session tenue le 13 novembre 2017.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE VENEZUELA

Conseil des affaires étrangères, 13 novembre 2017

1. L'Union européenne (UE) rappelle les conclusions du Conseil de juillet 2016 et de mai 2017 et réaffirme que seuls un dialogue constructif et la négociation peuvent, de manière durable, permettre de résoudre la crise actuelle et de répondre aux besoins pressants de la population vénézuélienne. Elle est donc prête à soutenir des négociations crédibles associant l'ensemble des acteurs concernés et permettant d'apporter des solutions communes aux défis multiples que le pays doit relever.
2. Récemment, les élections des gouverneurs du 15 octobre se sont déroulées, selon certaines informations, dans un contexte entaché de nombreuses irrégularités et une grande partie de l'opposition n'a pas reconnu les résultats de ce scrutin. L'UE demande que toute la transparence soit faite sur les résultats de ces élections au moyen d'un audit approfondi et indépendant. Afin de rétablir la confiance de la population dans les élections, il est important de veiller à ce que le processus électoral soit crédible et à ce que la composition du Conseil national électoral soit plus équilibrée. L'UE se déclare également préoccupée par le non-respect des mécanismes constitutionnels dans le cadre de la nomination et de l'exercice des fonctions des nouveaux gouverneurs, y compris la révocation du gouverneur élu de l'État de Zulia.

3. Ces événements ont renforcé la polarisation politique dans le pays. La mise en place d'une Assemblée constituante toute-puissante a encore davantage affaibli les institutions démocratiques et indépendantes. L'UE réaffirme qu'elle ne peut pas reconnaître l'Assemblée constituante ni ses actes, ayant de sérieux doutes quant à sa légitimité et à sa représentativité. L'UE rappelle l'importance que revêt le respect des prérogatives de l'Assemblée nationale et de ses membres et de l'indépendance du pouvoir judiciaire. L'UE est en outre très préoccupée par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, émanant notamment du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ainsi que par les besoins urgents et croissants de la population, qui portent atteinte à ses droits, notamment le droit à l'alimentation et le droit à la santé.
4. Dans ce contexte, outre les efforts politiques et diplomatiques qu'il déploie pour soutenir une sortie négociée et pacifique de la crise politique, le Conseil a décidé ce jour, à l'unanimité, d'adopter des mesures restrictives, insistant sur l'inquiétude que lui inspire la situation dans le pays. Il s'agit d'un embargo sur les armes et les matériaux connexes susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, ainsi que d'un cadre juridique concernant l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et le gel des avoirs.
5. Ces mesures seront appliquées de manière progressive et souple et sont susceptibles d'être étendues pour cibler les personnes impliquées dans le non-respect des principes démocratiques ou de l'État de droit et les violations des droits de l'homme. Ces mesures peuvent être annulées en fonction de l'évolution de la situation dans le pays, en particulier la conduite de négociations crédibles et constructives, le respect des institutions démocratiques, l'adoption d'un calendrier électoral complet et la libération de tous les prisonniers politiques. Ces mesures ont été conçues de manière à ne pas nuire à la population vénézuélienne, dont l'UE souhaite atténuer les souffrances.

6. C'est au Venezuela qu'il incombe au premier chef de mettre un terme à la crise dans le pays. L'UE demande au gouvernement de rétablir d'urgence la légitimité démocratique, notamment par la tenue d'élections libres et régulières, et à l'opposition de continuer d'œuvrer dans l'unité pour trouver une solution négociée aux tensions actuelles, dans l'intérêt du pays. L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés au niveau régional et international pour trouver une solution durable à la crise.
-